

## Procès-verbal de la séance communautaire du 7 juillet 2011

**Le Conseil de Communauté du Pays Créçois s'est réuni le jeudi 7 juillet 2011 à Vingt Heures trente, dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Créçois, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis sous la Présidence de Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté de Communes.**

**Étaient présents :**

BOULEURS	BOUTIGNY	CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE
Monique BOURDIER	Marc ROBIN Bernard LELOUP (S)	Patricia LEMOINE Bernard MEAUZOONE René SALACROUP
COULOMMES	COUTEVROULT	CRECY LA CHAPELLE
Daniel GABOYARD Claude MOTTE	Gérard LANGBIEN Jean-Jacques PREVOST	Jean-Claude BRUANDET Rémy GHENIN Jean-Marc HUYGHE Elisabeth LANDRIEUX Laurence NAVARRO-DREVET Valérie PHILIPPIN
LA HAUTE MAISON	ST FIACRE	ST GERMAIN SUR MORIN
Jean-Louis BINET Albane ANCELIN	Christian VAVON	Alain GAILLARD Daniel TESSIER
SANCY LES MEAUX	TIGEAUX	VAUCOURTOIS
Daniel DUBOIS Luc PARFUS (S)	Danièle POIRSON Francis MOUEZY (S)	Maryse MICHON
VILLEMAREUIL	VILLIERS SUR MORIN	VOULANGIS
Didier TASSIN Jean-Michel CRISTIN (S)	Jacques CORPECHOT Germaine VERNILLET (S) Michel THIEBAULT (S)	André DENIS Philippe JARLOT

**Conseillers en exercice : 41 - Secrétaire de séance : Marc ROBIN**

**Excusé absent :** Christian PREVOST (Boutigny)  
Bernard PHILIPPOT (Villemareuil)

**Pouvoir :** Jean-Claude HERMANN (Voulangis) donne pouvoir à André DENIS  
Thierry LEBIGRE (Saint Germain sur Morin) donne pouvoir à Daniel TEYSSIER  
Véronique CAVAZZA (Saint Fiacre) donne pouvoir à Christian VAVON  
Thierry BIENAIME (Vaucourtois) donne pouvoir à Maryse MICHON

**Conseillers présents/représentés :**

26 Conseillers Titulaires + 6 Conseillers Suppléants + 4 pouvoirs = **36 votants jusqu'à la délibération 11.40**

**Conseillers présents/représentés :**

27 Conseillers Titulaires + 6 Conseillers Suppléants + 4 pouvoirs = **37 votants à partir de la délibération 11.41**

## **Installation d'un délégué communautaire titulaire et d'un délégué communautaire suppléant pour la commune de Coulommès**

### délibération

**Etant rappelé** que la Commune de Coulommès était jusqu'à ce jour représentée au sein de la Communauté de Communes, par

- **Monsieur Daniel Gaboyard - Délégué Titulaire**
- **Monsieur Gérard Schmitt - Délégué Titulaire**
- **Monsieur Christian Nehou – Délégué Suppléant**
- **Monsieur Didier Charpentier – Délégué Suppléant**

**Vu** la démission de **M. Gérard Schmitt** de son poste de conseiller municipal de Coulommès et son poste de conseiller titulaire à la Communauté de Communes du Pays Créçois en date du 6 mai 2011

**Vu** la délibération de la Commune de Coulommès, en date du 31 mai 2011, désignant

- Monsieur Claude Motte, délégué titulaire :

**Vu** la délibération de la commune de Coulommès en date du 23 juin 2011, indiquant que Monsieur Christian Nehou ne souhaitait pas conserver son poste de délégué suppléant, et désignant pour le remplacer :

- Madame Françoise Bernard, déléguée suppléante:

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

Installe deux nouveaux délégués représentant la Commune de Coulommès :

- ⇒ **Monsieur Claude MOTTE**
- ⇒ **Madame Françoise BERNARD**

**La commune de Coulommès est alors représentée, comme suit :**

- **Monsieur Daniel Gaboyard - Délégué Titulaire**
- **Monsieur Claude Motte - Délégué Titulaire**
- **Madame Françoise Bernard – Déléguée Suppléante**
- **Monsieur Didier Charpentier – Délégué Suppléant**

## **Modifications des représentations au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Pays Créçois**

### délibération

**Vu** la délibération n° 08-35 du 24 avril 2008 du Conseil Communautaire désignant les membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la délibération n° 08-48 du 29 mai 2008 du Conseil Communautaire désignant le complément des membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la délibération n° 08-69 du 11 septembre 2008, du Conseil Communautaire modifiant des représentations des membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la délibération n° 09.64 du 10 décembre 2009, du Conseil Communautaire modifiant des représentations des membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la délibération n° 10.68 du 2 décembre 2010, du Conseil Communautaire modifiant des représentations des membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**Vu** la délibération n° 11.02 du 10 février 2011, du Conseil Communautaire modifiant des représentations des membres du Conseil au sein des commissions thématiques,

**1/ Vu la démission de Laurence Lanoue Conseillère suppléante représentant la commune de Coulommès à la Communauté de Communes du Pays Créçois,**

***Vu la délibération de la Commune de Coulommès désignant Monsieur Didier Charpentier,***

***Vu la délibération n° 11.27 du 27 avril 2011 de la Communauté de Communes installant Monsieur Didier Charpentier en tant que délégué suppléant.***

**2/ Vu la démission de Gérard Schmitt, Conseiller titulaire représentant la Commune de Coulommès à la Communauté de Communes du Pays Créçois,**

***Vu la délibération de la Commune de Coulommès désignant Monsieur Claude Motte***

***Vu la délibération n° 11.40 du 7 juillet 2011 de la Communauté de Communes installant Monsieur Claude Motte en tant que délégué titulaire.***

**3/ Vu le retrait de Monsieur Christian Nehou de son mandat de Conseiller suppléant représentant la commune de Coulommès à la Communauté de Communes du Pays Créçois,**

***Vu la délibération de la Commune de Coulommès désignant Madame François Bernard pour le remplacer,***

***Vu la délibération n° 11.40 du 7 juillet 2011 de la Communauté de Communes installant Madame François Bernard en tant que déléguée suppléante***

- **Considérant la candidature de Monsieur Didier Charpentier**

au poste de **titulaire** aux commissions :

- ✓ Aménagement du Territoire et Environnement,
- ✓ Administration Générale

et au poste de **suppléant** à la commission :

- ✓ Développement économique ;

- **Considérant la candidature Monsieur Daniel Gaboyard**

au poste de **titulaire** aux commissions :

- ✓ Finances
- ✓ Développement économique,
- ✓ Tourisme

et au poste de **suppléant** à la commission :

- ✓ Administration Générale

- **Considérant la candidature de Madame Françoise Bernard**

au poste de **titulaire** à la commission :

- ✓ Services aux habitants

et au poste de **suppléant** à la commission :

- ✓ Finances

- **Considérant la candidature de Claude Motte**

au poste de **suppléant** aux commissions :

- ✓ Services aux habitants
- ✓ Tourisme

**Considérant que les commissions thématiques pourraient être modifiées de la façon suivante :**

➤ **Commission Aménagement du Territoire – Environnement**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Daniel Dubois, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Coulommès	Gérard Schmitt	Daniel Gaboyard
Coulommès	Didier Charpentier	inchangé

➤ **Commission Services aux habitants**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Monique Bourdier, Vice-Présidente de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Coulommes	<del>Laurence Lanoue</del>	Christian Nehou
Coulommes	Françoise Bernard	Claude Motte

➤ **Commission Finances**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Claude Bruandet, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Coulommes	Gérard Schmitt	Laurence Lanoue
Coulommes	Daniel Gaboyard	Françoise Bernard

➤ **Commission Tourisme – Valorisation du Patrimoine Culturel et Vie Associative**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Pierre Faury, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Coulommes	Daniel Gaboyard	Laurence Lanoue
Coulommes	Inchangé	Claude Motte

➤ **Commission Administration Générale – Communication – Relations avec les organismes extérieurs**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Claude Hermann, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Coulommes	<del>Laurence Lanoue</del>	Daniel Gaboyard
Coulommes	Didier Charpentier	inchangé

➤ **Commission Développement Economique**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Alain Gaillard, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Coulommes	Gérard Schmitt	<del>Daniel Gaboyard</del>
Coulommes	Daniel Gaboyard	Didier Charpentier

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- décide de la composition des commissions thématiques telles que :

➤ **Commission Aménagement du Territoire – Environnement**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Daniel Dubois, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Véronique Bousquet	Gérard Cégliè
Boutigny	Christian Prévost	Marc Robin
Condé-Ste-Libiaire	René Salacroup	Fabien Vaudescal
Coulommès	Didier Charpentier	Daniel Gaboyard
Coutevroult	Christian Haissat	Gérard Langbien
Crécy-la-Chapelle	Anne-Marie Ravet	Elisabeth Landrieux
La Haute Maison	Thierry Poulinet	Jean-Louis Binet
Saint-Fiacre	Didier Roussel	Véronique Cavazza
St-Germain-sur-Morin	François Radureau	Patrick Gérémià
Sancy-lès-Meaux	Daniel Dubois	Thierry Génin
Tigeaux	Francis Mouezy	Danielle Poirson
Vaucourtois	Arnaud Michon	Maryse Michon
Villemareuil	Didier Tassin	Jean-Michel Cristin
Villiers-sur-Morin	Jacques Corpechot	Thierry Grondin
Voulangis	Lionel Truffier	Pierre Lambert

➤ **Commission Services aux habitants**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Monique Bourdier, Vice-Présidente de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Josette Favier	Véronique Bousquet
Boutigny	Marc Robin	Christian Prévost
Condé-Ste-Libiaire	Bernard Meauzoone	Michel Fouillot
Coulommès	Françoise Bernard	Claude Motte
Coutevroult	Laurence Schneider	Jean-Jacques Prévost
Crécy-la-Chapelle	Laurence Navarro-Drevet	Bernadette Djarian
La Haute Maison	Jean-Louis Binet	Sylvie Afanyan
Saint-Fiacre	Christian Vavon	Bernard Mayor
St-Germain-sur-Morin	Jean-Paul Trecul	Patrick Gérémià
Sancy-lès-Meaux	Thierry Génin	Claudine Comte
Tigeaux	Danielle Poirson	Francis Mouezy
Vaucourtois	Jacques Louet	Maryse Michon
Villemareuil	Bernard Philippot	Jean-Michel Cristin
Villiers-sur-Morin	Germaine Vernillet	Thierry Grondin
Voulangis	Sandrine Lablée	Jean-Claude Hermann

➤ **Commission Finances**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Claude Bruandet, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Daniel Lantenois	Monique Bourdier
Boutigny	Christian Prévost	Marc Robin
Condé-Ste-Libiaire	Bernard Meauzoone	Philippe Koenig
Coulommes	Daniel Gaboyard	Françoise Bernard
Coutevroult	Gérard Langbien	Jean-Jacques Prévost
Crécy-la-Chapelle	Valérie Philippin	Jean-Marc Huyghe
La Haute Maison	Thierry Poulinet	Jean-Louis Binet
Saint-Fiacre	Bernard Mayor	Véronique Cavazza
St-Germain-sur-Morin	Daniel Teyssier	Patrick Gérémia
Sancy-lès-Meaux	Claudine Comte	Luc Parfus
Tigeaux	Danielle Poirson	Nicolas Wattiez
Vaucourtois	Maryse Michon	Thierry Bienaimé
Villemareuil	Jean-Michel Cristin	Didier Tassin
Villiers-sur-Morin	Germaine Vernillet	Michel Thiebault
Voulangis	Jean-Claude Hermann	Pierre Lambert

➤ **Commission Tourisme – Valorisation du Patrimoine Culturel et Vie Associative**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Pierre Faury, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Gérard Céglié	Josette Favier
Boutigny	Christian Prévost	Alain Bonnard
Condé-Ste-Libiaire	René Salacroup	Michel Fouillot
Coulommes	Daniel Gaboyard	Claude Motte
Coutevroult	Jean-Jacques Prévost	Christian Haissat
Crécy-la-Chapelle	Elisabeth Landrieux	Jean-Marc Huyghe
La Haute Maison	Sylvie Afanyan	Albane Ancelin
Saint-Fiacre	Christian Vavon	Bernard Mayor
St-Germain-sur-Morin	Nadia Ouazib Louardi	Thierry Lebigre
Sancy-lès-Meaux	Luc Parfus	Thierry Génin
Tigeaux	Bernard Talmon	Danielle Poirson
Vaucourtois	Thierry Bienaimé	Arnaud Michon
Villemareuil	Raphaël Paquet	Didier Tassin
Villiers-sur-Morin	Louis Baschet	Michel Thiebault
Voulangis	Pierre Lambert	André Denis

➤ **Commission Administration Générale – Communication – Relations avec les organismes extérieurs**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Jean-Claude Hermann, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Véronique Bousquet	Josette Favier
Boutigny	Marc Robin	Christian Prévost
Condé-Ste-Libiaire	René Salacroup	Bernard Meauzoone
Coulommes	Didier Chapentier	Daniel Gaboyard
Coutevroult	Gérard Langbien	Laurence Schneider
Crécy-la-Chapelle	Guillaume Machy	Philippe Haudecoeur
La Haute Maison	Albane Ancelin	Jean-Louis Binet
Saint-Fiacre	Bernard Mayor	Didier Roussel
St-Germain-sur-Morin	Hubert M'Houmadi	Daniel Teyssier
Sancy-lès-Meaux	Claudine Comte	Luc Parfus
Tigeaux	Bernard Talmon	Danielle Poirson
Vaucourtois	Maryse Michon	Jacques Louet
Villemareuil	Bernard Philippot	Didier Tassin
Villiers-sur-Morin	Thierry Grondin	Louis Baschet
Voulangis	André Denis	Lionel Truffier

➤ **Commission Développement Économique**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté
- Vice-Présidence : Alain Gaillard, Vice-Président de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Daniel Lantenois	Monique Bourdier
Boutigny	Marc Robin	Christian Prévost
Condé-Ste-Libiaire	Philippe Koenig	Bernard Meauzoone
Coulommes	Daniel Gaboyard	Didier Charpentier
Coutevroult	Jean-Jacques Prévost	Gérard Langbien
Crécy-la-Chapelle	Rémy Ghénin	Jean-Claude Bruandet
La Haute Maison	Jean-Louis Binet	Thierry Poulinet
Saint-Fiacre	Christian Vavon	Véronique Cavazza
St-Germain-sur-Morin	Patrick Géréma	Nadia Ouazib Louardi
Sancy-lès-Meaux	Thierry Génin	Luc Parfus
Tigeaux	Nicolas Wattiez	Danielle Poirson
Vaucourtois	Maryse Michon	Arnaud Michon
Villemareuil	Bernard Philippot	Jean-Michel Cristin
Villiers-sur-Morin	Jacques Corpechot	Jean-Pierre Faury
Voulangis	Philippe Jarlot	Jean-Claude Hermann

La présente délibération sera notifiée aux Maires de chaque Commune membre de la Communauté de Communes du Pays Créçois.

## Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées Modification

### délibération

#### Etant rappelé :

- **L'article 46** de la loi du 11 février 2005 pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» qui rend obligatoire la création d'une commission intercommunale d'accessibilité dès lors qu'un Établissement Public de Coopération Intercommunale regroupe 5.000 habitants et plus.
- que la loi prévoit au sein de ladite commission des représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées et que la communauté n'a reçu qu'une candidature provenant de l'association des paralysés de France, et qu'il n'y a à ce jour pas de candidature de représentants d'usagers,

**Vu** la délibération n° 08.34 du 24 avril 2008, désignant les membres de la dite-commission,

**Vu** la délibération n° 09.58 du 10 décembre 2009, complétant la liste des membres de la dite-commission,

**Considérant** la démission de M. Gérard Schmitt, pour la commune de Coulommes,

**Vu** la candidature de Monsieur Claude Motte, pour son remplacement,

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **Installe** Monsieur Claude Motte, pour Coulommes au sein de la commission d'accessibilité aux personnes handicapées,
- **Dit** que la commission, pour la durée du mandat en cours, est dès lors composée d'un représentant de chaque commune, soit :

Bouleurs	M. Gérard CEGLIE
Boutigny	M. Fabrice PETIT
Condé Ste Libiaire	M. René SALACROUP
Coulommes	M. Claude MOTTE
Coutevroult	Mme Karine SCHALK
Crécy-la-Chapelle	Mme Christine AUTENZIO
La Haute Maison	M. Alain PICOCHÉ
Saint Fiacre	Mme Véronique CAVAZZA
St Germain sur Morin	Mme Nadia OUAZIB-LOUARDI
Sancy les Meaux	M. Daniel DUBOIS
Tigeaux	M. Bernard TALMON
Vaucourtois	Mme Maryse MICHON
Villemareuil	M. Didier TASSIN
Villiers sur Morin	Mme Germaine VERNILLET
Voulangis	M. Pierre LAMBERT

- **Rappelle :**
  - ✓ que la commission est présidée par la Présidente de la Communauté,
  - ✓ que la commission comprend une vice-présidence tenue par le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté,  
M. Daniel DUBOIS.
  - ✓ qu'il est prévu la représentation des usagers et des associations représentants des handicapés et qu'elle sera réalisée par nomination par délégation du Conseil Communautaire à la Présidente,
  
- **autorise** la Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## Schéma départemental de coopération intercommunale

### délibération

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

**Considérant** la présentation du schéma départemental de coopération intercommunale par Monsieur le Préfet lors de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale du 29 avril 2011,

**Considérant** la nécessité de délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification du schéma départemental de coopération intercommunale,

**Considérant** qu'il est nécessaire de préserver l'intérêt communautaire sur le Pays Créçois,

Madame la Présidente présente à l'ensemble des élus de la Communauté de Communes du Pays Créçois les propositions d'évolution du territoire.

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à la majorité dont 4 abstentions:**

- **Approuve** le schéma proposé par le Préfet, uniquement en ce qui concerne le territoire du Pays Créçois, au regard de sa pertinence notamment au vu du schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration.
- **S'oppose** quant à la fusion des SIRP de «Sancy-Vaucourtois-Coulommes», de «Boutigny-Saint Fiacre-Villemareuil», de « Dammartin sur Tigeaux-Tigeaux » et de « Maisoncelles en Brie-Giremoutiers-La Haute Maison ».
- **Dit** que la Communauté de Communes du Pays Créçois, dans ces conditions, souhaite que la CDCI ainsi que Monsieur Le Préfet tiennent compte des délibérations prises par les communes isolées en jugeant de la pertinence des arguments qu'elles auront apportés.

## **Approbation du Projet de Territoire de la Communauté de communes du pays Créçois**

### délibération

**Vu** la délibération n°08.92 du 15 décembre 2008 pour le lancement des études préalables au projet de territoire en vue de l'élaboration d'un contrat départemental de développement durable (C3D) ;

**Vu** la délibération du 29 janvier 2010 du Conseil Général de Seine et Marne approuvant la candidature de la Communauté de Communes du Pays Créçois à un contrat C3D ;

**Vu** la délibération n° 10.59 du 21 octobre 2010 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Créçois adoptant le document « Diagnostic de Territoire » qui décrit les atouts et les faiblesses du territoire ainsi que les objectifs à atteindre ;

**Etant indiqué que** pour bénéficier du C3D, une intercommunalité doit avoir élaboré un projet de territoire, basé sur un diagnostic territorial ;

**Considérant que** des séminaires de travail réunissant les représentants des communes du Pays Créçois et des autres communes du Canton de Crécy la Chapelle, des professionnels de tous les secteurs d'activités, ont permis la réalisation d'un document exposant les actions à réaliser afin d'atteindre les objectifs visés ;

**Madame la Présidente** présente aux délégués communautaires les actions envisagées dans le cadre du projet de territoire.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **Adopte** le document « Projet de Territoire » en date du mois de juin 2011,
- **Autorise** la Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## DECISION MODIFICATIVE N°1

### délibération

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales, notamment de l'article 2312-1 et suivants,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** le budget 2011 voté le 27 avril 2011,

**Considérant** la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et des transferts de crédits en section d'investissement,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

⇒ **Adopte** la décision modificative n°1 qui s'équilibre en investissement à : 53.670 euros

- ✓ Chapitre 020 «Dépenses imprévues d'Investissement» : le montant des crédits de 150.000 € est ramené à 96.330 €.
- ✓ Chapitre 21 – article 2111 «Acquisition de terrains nus» le montant des crédits initialement fixé à 685.980 € est porté à 739.650 €.

⇒ **Autorise** la Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## Désignation de l'attributaire concernant le marché de fourniture de repas livrés pour la restauration collective du Territoire de la Communauté de Communes du Pays Créçois

### délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** le groupement de commandes pour la fourniture de repas livrés pour la restauration collective constitué de la Communauté de Communes du Pays Créçois et des Communes de Bouleurs, Condé Sainte Libiaire, Commune de Crécy la Chapelle, Commune de Voulangis, Commune de Sancy les Meaux,

**Vu** la procédure de passation sous la forme d'un appel d'offres réalisée conformément aux dispositions des articles 33, 57 et suivants et 77 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bon de commandes comportant un minimum annuel de 80 000 repas commandés.

Le marché ne comporte aucun maximum

**Considérant** que la Communauté de Communes du Pays Créçois a été désignée coordonateur du groupement de commandes et qu'elle est à ce titre chargée de signer et de notifier le marché,

**Considérant** qu'une Commission d'appel d'offres ad hoc a été désignée,

**Considérant** que la Commission d'appel d'offres, s'est réunie le 29 juin 2011 à 18h00 a déclarée les quatre candidatures reçues recevables,

**Considérant** que la Commission d'appel d'offres, a déclaré irrégulière l'offre présentée par la Société OCRS en raison de son caractère incomplet,

**Considérant** que la Commission d'appel d'offres a analysé en séance les trois offres recevables, selon les critères de sélection des offres mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation et établi le rapport d'analyse des offres,

**Considérant** que la Commission d'appel d'offres a attribué le marché à la Société ELITE RESTAURATION, sise Joigny, conformément au classement figurant dans le rapport d'analyse des offres,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **Entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres** d'attribuer le marché de fourniture de repas livrés pour la restauration collective du Territoire de la Communauté de Communes du Pays Créçois à la société ELITE, sise 15 rue Valentin Privé – 89300 JOIGNY.  
Le marché est conclu pour une durée initiale allant du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012 (exception faite pour la Structure Multi Accueil ou le marché est conclu du 01 janvier 2012 au 31 août 2012). Le marché est renouvelable deux fois pour une durée de un an par reconduction expresse.
- **Autorise** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

## Création d'une commission «Logements et Habitat» et désignation des délégués communautaires siégeant à cette commission

### délibération

**Considérant** les statuts de la communauté de communes du Pays Créçois,

**Considérant** les compétences assumées par la Communauté de Communes, et notamment celle portant sur la politique du logement social d'intérêt communautaire

**Considérant** les actions menées en faveur du logement pour les personnes défavorisées,

**Considérant** la nécessité de mettre en œuvre sur le territoire du Pays Créçois un Plan Local de l'Habitat Intercommunal,

**Considérant** que la commission sera présidée par la Présidente de la Communauté de Communes,

**Considérant** qu'il y a lieu que chaque commune soit représentée dans chaque commission, qu'il pourrait être institué un représentant titulaire et un suppléant par commune,

**Considérant** que les invitations aux commissions seront adressées à la fois aux membres titulaires et suppléants des commissions ; que les membres titulaires et suppléants pourront siéger conjointement avec une seule voix délibérative accordée à chaque commune,

**Considérant** les candidatures des conseillers communautaires aux postes de titulaires et de suppléants :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Monique Bourdier	Josette Favier
Boutigny	Christian Prévost	Bernard Leloup
Condé-Ste-Libiaire	René Salacroup	Bernard Meauzoone
Coulommès	Didier Charpentier	Daniel Gaboyard
Coutevroult	Jean-Jacques Prévost	Gérard Langbien
Crécy-la-Chapelle	Rémy Ghémin	Anne-Marie Ravet
La Haute Maison	Jean-Louis Binet	Albane Ancelin
Saint-Fiacre	Véronique Cavazza	Christian Vavon
St-Germain-sur-Morin	Thierry Lebigre	Danièle Millot
Sancy-lès-Meaux	Daniel Dubois	Luc Parfus
Tigeaux	Danielle Poirson	Francis Mouezy
Vaucourtois	Maryse Michon	Thierry Bienaimé
Villemareuil	Didier Tassin	Jean-Michel Cristin
Villiers-sur-Morin	Jacques Corpechot	Germaine Vernillet
Voulangis	Jean-Claude Hermann	Philippe Jarlot

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **décide** de créer une commission thématique « Logement et Habitat »
- **dit** que la Présidence de cette commission sera assurée par Mme Patricia LEMOINE
- **dit** que la composition de la Commission « Logement et Habitat » est établie de la manière suivante :

➤ **Commission «Logements et Habitat»**

- Présidence : Mme Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bouleurs	Monique Bourdier	Josette Favier
Boutigny	Christian Prévost	Bernard Leloup
Condé-Ste-Libiaire	René Salacroup	Bernard Meauzoone
Coulommès	Didier Charpentier	Daniel Gaboyard
Coutevroult	Jean-Jacques Prévost	Gérard Langbien
Crécy-la-Chapelle	Rémy Ghénin	Anne-Marie Ravet
La Haute Maison	Jean-Louis Binet	Albane Ancelin
Saint-Fiacre	Véronique Cavazza	Christian Vavon
St-Germain-sur-Morin	Thierry Lebigre	Danièle Millot
Sancy-lès-Meaux	Daniel Dubois	Luc Parfus
Tigeaux	Danielle Poirson	Francis Mouezy
Vaucourtois	Maryse Michon	Thierry Bienaimé
Villemareuil	Didier Tassin	Jean-Michel Cristin
Villiers-sur-Morin	Jacques Corpechot	Germaine Vernillet
Voulangis	Jean-Claude Hermann	Philippe Jarlot

**La présente délibération sera notifiée aux Maires de chaque Commune membre de la Communauté de Communes du Pays Créçois.**

## **Ressources Humaines Modification du Tableau des Effectifs**

### délibération

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction public territoriale,

**Considérant** les éventuels recrutements et les avancements de grade en interne,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **Crée** les postes suivants :
  - ✓ un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
  - ✓ deux postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe
  - ✓ un poste de rédacteur
  - ✓ un poste d'éducateur de jeunes enfants
  - ✓ deux agents saisonniers sur un poste d'animation
  
- **autorise** la Présidente à signer tous les actes portant sur cet objet.

## **Règlement pour les activités d'été 2011 pour les jeunes du Pays Créçois âgés de 10 à 15 ans**

### délibération

Considérant que la Communauté de Communes organisera pendant l'été 2011 des activités à destination des jeunes du Pays Créçois âgés de 10 à 15 ans,

Considérant la nécessité d'encadrer l'utilisation des terrains multisports et des locaux,

Considérant la nécessité d'organiser les règles de vie lors des activités,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **Adopte le règlement, ci-joint, pour les activités d'été 2011,**
- **Autorise** la Présidente, en vertu de la présente délibération, à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

**Modification de la délégation du Conseil Communautaire  
donnée à la Présidente en vertu de  
l'article L.5211-10 du Code Général  
des Collectivités Territoriales pour des conventions**

délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,  
**Vu** la délibération n° 10.29 prise en date du 13 avril 2010,

**Considérant** le grand nombre de conventions conclues ou à conclure par la Communauté de Communes du Pays Créçois avec diverses entités, les Communes membres de la Communauté de Communes du Pays Créçois, des associations, des organismes publics ou para-publics, concernant notamment l'organisation de manifestations, le prêt de matériel, l'utilisation d'équipement sportif...

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut déléguer à la Présidente une partie de ses attributions à l'exception :

- 1) Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2) De l'approbation du compte administratif ;
- 3) Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4) Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5) De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6) De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7) Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **Donne délégation à la Présidente pour la durée de son mandat pour prendre** toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des conventions, autres que les délégations de service public, d'un montant inférieur ou égal à 20 000 euros.

**Et :**

- **Décide** qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente, les décisions prises en vertu de la présente délégation sont reportées sur le premier Vice-président ou à défaut, à un des autres Vice-Président pris dans l'ordre des nominations,
- **Rend compte** à chaque Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

## **Compte rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante**

### **délibération**

**Le Conseil Communautaire prend acte des décisions ci-dessous :**

- ✓ Signature d'un contrat de prestation pour l'animation du Forum des Associations du Pays Créçois du 11 septembre 2011 avec la Société ArScénique.
- ✓ Signature d'un contrat de prestation pour l'animation de la Soirée Blanche du 4 juin 2011 avec Monsieur Fabrice Charot.
- ✓ Signature d'un contrat de prestation pour l'animation du Forum des Associations du Pays Créçois du 11 septembre 2011 avec l'Association ARTEMUSE.
- ✓ Avenant n°1 au marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de voirie : rue des Roches à Bouleurs.
- ✓ Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits résultant de par participation des assistantes maternelles par le service du relais assistantes maternelles.
- ✓ Avenant n° 1 au contrat EDF relatif à la fourniture de gaz naturel et à l'utilisation du réseau public de distribution.

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40***